

LES LETTRES OFFICIELLES

Lettre de Yasser Arafat à Yitzhak Rabin

9 septembre 1993

Monsieur le Premier ministre

La signature de la Déclaration de principes marque une ère nouvelle dans l'histoire du Proche-Orient. Avec cette ferme conviction je voudrais confirmer les engagements suivants de l'OLP :

L'OLP reconnaît le droit de l'Etat d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité.

L'OLP accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

L'OLP est attachée au processus de paix au Proche-Orient et à une solution pacifique du conflit entre les deux parties et déclare que toutes les questions en suspens relatives à un statut permanent seront réglées par la négociation.

L'OLP considère que la signature de la Déclaration de principes constitue un événement historique inaugurant une époque nouvelle de coexistence pacifique, sans violence ni acte qui pourrait mettre en danger la paix et la stabilité. En conséquence, l'OLP renonce à recourir au terrorisme et à tout autre acte de violence et assumera sa responsabilité sur tous les membres et personnels de l'OLP afin de garantir leur acceptation, prévenir les violations et sanctionner les contrevenants.

Dans la perspective d'une ère nouvelle et de la signature de la Déclaration de principes, dans le cadre de l'acceptation palestinienne des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, l'OLP affirme que les articles et les points de la Charte palestinienne niant le droit d'Israël à exister ainsi que les clauses de la Charte qui sont en contradiction avec les engagements de cette lettre sont désormais inopérants et non valides. En conséquence, l'OLP va soumettre à l'approbation formelle du Conseil national palestinien les modifications nécessaires dans la Charte palestinienne.

Sincèrement

Yasser Arafat
Président de l'Organisation de libération de la Palestine